



Fédération
Générale des
Fonctionnaires
Force Ouvrière

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS
Tél : 01.44.83.65.55
E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr
Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

Monsieur Edouard Philippe
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 Rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 11 mars 2019

OBJET : Préavis de grève
Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Premier Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983, nous vous informons par la présente du dépôt d'un préavis de grève par l'UIAFP-FO pour le mardi 19 mars 2019. Compte tenu de l'aménagement du temps de travail et de l'organisation des services, cette grève commencera pour certains agents, le lundi 18 mars à 20 heures et se terminera, pour d'autres, le mercredi 20 mars à 8 heures.

Pour la 8^{ème} année consécutive en 10 ans, notre gouvernement propose le gel du traitement des fonctionnaires en 2019. Quand on ajoute l'augmentation des retenues pour pension civile (cotisations retraites), cela entraîne une perte de pouvoir d'achat sans précédent. Considérer vos agents comme une dépense publique n'est pas acceptable. L'Etat 1^{er} employeur de ce pays doit montrer l'exemple et ne peut pas se contenter d'inciter les entreprises à verser une prime de 1 000 euros aux salariés du privé et faire strictement l'inverse pour ses agents.

Concernant l'emploi, le Projet de Loi de transformation de la Fonction publique veut transformer le cadre juridique de l'emploi public. Exit les fonctionnaires au profit de contractuels précaires, moins de services publics par des privatisations et moins de protection pour les agents par la suppression du CHSCT et des CAP dont les compétences seraient réduites à peau de chagrin.

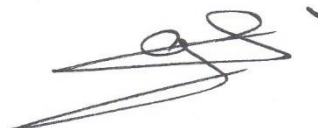
Triste avenir pour la Fonction publique entraînant une inégalité des droits pour les usagers.

C'est en opposition avec ces objectifs récurrents et destructeurs que la FGF-FO appelle les personnels à cesser le travail pour :

- Défendre le statut général des fonctionnaires
- Recruter un fonctionnaire sur chaque emploi civil permanent conformément à l'article 3 du statut et non un contractuel
- Maintenir des CHSCT et la totalité des compétences des CAP et CCP, garants de la santé et sécurité au travail et de l'égalité des droits des fonctionnaires et agent publics
- Refuser la privatisation des missions et le détachement d'office, ainsi que la rupture conventionnelle notamment

- Exiger la revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice et, à l'instar du secteur privé, l'augmentation du pouvoir d'achat
- L'abrogation du jour de carence
- Défendre le code des pensions civiles et militaires et la CNRACL
- Refuser la création d'un régime de retraite unique par points, synonyme d'individualisation et d'incertitude permanente

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.

A handwritten signature in dark ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Grolier.

Christian GROLIER
Secrétaire Général